



COMMUNE DE DIEULOUARD

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été voté le 26 mars 2024 par le conseil municipal.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 30 janvier 2024.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de nombreux partenaires (Etat, Conseil Départemental, Région, l'Agence de l'eau, ...) chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Note de présentation du Budget Primitif 2024 Budget général

1. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement 2024 représentent 4 888 456 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les rémunérations des agents représentent environ 51,27 % des dépenses réelles de fonctionnement.
Les dépenses réelles de fonctionnement 2024 représentent 3 318 000 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux,
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses		Recettes	
OBJET	PROPOSITION 2024	OBJET	PROPOSITION 2024
Charges à caractère général	1 215 300,00 €	Excédent brut reporté	415 774,25 €
Charges de personnel et frais assimilés	1 701 400,00 €	Produits des services, domaine et ventes diverses	389 878,85 €
Atténuations de produits	94 000,00 €	Impôts et taxes	2 741 800,00 €
Autres charges de gestion courante	269 300,00 €	Dotations, subventions et participations	934 000,00 €
Charges financières	8 000,00 €	Autres produits de gestion courante	400 000,00 €
Charges spécifiques	5 000,00 €	Produits spécifiques	2 000,00 €
Dotations provisions semi-budgétaires	25 000,00 €	Produits financiers	3,00 €
Total dépenses réelles	3 318 000,00 €	Atténuations de charges	5 000,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	210 850,00 €	Total recettes réelles	4 888 456,10 €
Virement à la section d'investissement	1 368 206,10 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	8 600,00 €
TOTAL	4 897 056,10 €	TOTAL	4 897 056,10 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux seront stables pour 2024 :

Taux	2023	2024
Taxe foncière (bâti)	32,34 %	32,34 %
Taxe foncière (non bâti)	29,92 %	29,92 %
Taxe d'habitation	13,27 %	13,27 %

Les valeurs locatives augmenteront de 3,9 % en 2024.

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 2 741 800 €.

d) Les dotations de l'Etat

Les dotations attendues de l'Etat devraient s'élever à environ 737 000,00 €.

2. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
OBJET	PROPOSITION 2024	OBJET	PROPOSITION 2024
Immobilisations incorporelles	1 195 884,61 €	Excédent d'investissement reporté	603 343,13
Immobilisations corporelles	636 696,66 €	Dotations, fonds divers et réserves	1 813 206,10
Immobilisations en cours	5 085 239,24 €	Subventions d'investissement reçues	3 027 115,18 €
Remboursement d'emprunts	97 300,00 €	Emprunts et dettes assimilés	3 000,00 €
Autres immobilisations financières	2 000,00 €	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	350 000,00 €
Chapitres d'opérations pour compte de tiers	350 000,00 €	Opérations d'ordre de transfert entre sections	493 350,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	291 100,00 €	virement de la section de fonctionnement	1 368 206,10 €
SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE			
TOTAL	7 658 220,51 €	TOTAL	7 658 220,51 €

c) Les principaux projets de l'année 2024 sont les suivants :

- Travaux d'aménagement et de valorisation du site Hamonvaux, des Terrasses du Trême et de Notre Dame des Airs
- Travaux de restauration du monument de Notre Dame des Airs
- Travaux d'aménagement de la place de la République
- Création d'une salle sport/culture au Stade Marcel Crusem, d'aménagement de vestiaires, d'un club house et de toilettes PMR pour le club de foot, d'un bassin de récupération des eaux pluviales et d'une fermeture bardée de la tribune existante
- Réalisation d'un terrain synthétique (foot à 5)
- Travaux de désimperméabilisation des cours d'école + création des préaux (Ecole Jean Prouvé et Jean Jaurès)
- Rénovation thermique du Centre socioculturel
- Enfouissement des réseaux rue Jules Ferry et avenue des Platanes
- Marché pluriannuel de travaux d'amélioration localisée de la voirie 2023-2026
- Aménagement de l'entrée Nord dont enfouissement des réseaux secs
- Rénovation thermique de l'école Jean Jaurès
- Sécurisation des passages piétons à proximité de la Poste et du bureau de tabac
- Maîtrise d'œuvre pour la consolidation et restauration de la façade est du château
- Extension de la vidéoprotection
- Etude de rénovation thermique pour la salle Hofheim

- Maîtrise d'œuvre pour la construction du Centre Technique Municipal
- Enfouissement des réseaux secs rue Jean Jaurès
- Travaux de gestion des pollutions des sols des anciens sites Milandri et UFP
- Sécurisation du passage à niveau PN9
- Création d'un nouveau terrain Foot5 et Basket 3x3
- Etude concernant le bâtiment des moines
- Etude concernant la maison des associations + création d'une voirie
- Rénovation de logements communaux
- Extension et rénovation de la salle multi-activités

d) Les recettes d'investissements :

La commune va poursuivre sa recherche active de subventions pour financer les investissements en cours et à venir.

III. Les données synthétiques du budget

Informations financières - ratios	Valeurs (en €)	Moyennes nationales de la strate
Dépenses réelles de fonctionnement/population	706,40	909 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	952,24	1118 €
Dépenses d'équipement brut/population	1070,83	351 €
Encours de dette / population	56,55	744 €
DGF / population	156,90	155 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	51,27	53,5 %